



Contribution du CNPMEM au débat public relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

28 juin 2018

Regroupant l'ensemble des professions du secteur de la pêche et des élevages marins, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) représente et assure la défense des intérêts généraux des pêcheurs et aquaculteurs marins auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il participe à la gestion des ressources halieutiques dans le cadre d'une pêche responsable et d'un développement durable.

Par la présente contribution, **le CNPMEM souhaite porter à l'attention de la Commission nationale du débat public ses observations concernant les potentialités de développement de la filière des énergies renouvelables en mer (éolien en mer et autres énergies marines renouvelables).**

En effet, si cette filière émergente offre des perspectives de diversification du mix énergétique français, les énergies renouvelables en mer présentent des interactions importantes avec les autres usages maritimes et l'environnement marin. **Leur développement en mer doit donc s'envisager dans la perspective d'une intégration avec les activités et enjeux préexistants en milieu marin, au regard de leur situation actuelle et de leurs potentialités d'évolution / de développement.**

XXXXXXXXXXXXX

1. **En préalable, le CNPMEM tient à rappeler qu'il n'est pas opposé au développement des énergies renouvelables en mer, sous certaines conditions**, développées dans le document de position commune des Comités des pêches maritimes et des élevages marins à l'égard des énergies marines renouvelables (disponible en ligne à l'adresse <http://www.comite-peches.fr/peche-monde-maritime/energies-marines-renouvelables/>).

Elles se résument à trois grands items :

- Etablir une planification stratégique de l'espace maritime,
- Privilégier un développement progressif et maîtrisé des énergies renouvelables en mer,
- Garantir la coexistence des énergies renouvelables en mer avec les activités de pêche maritime professionnelle, notamment via une étroite consultation des instances professionnelles de la pêche le plus en amont possible et à toutes les phases des projets.

Aux fins de favoriser la conciliation du développement des énergies en mer avec les activités de pêche maritime, le CNPMEM entretient ainsi des relations nourries avec les acteurs nationaux de la filière des énergies marines renouvelables (SER, FEE) et RTE. De leur côté les comités régionaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM/C(I)DPMEM) travaillent en étroite collaboration avec les porteurs de projet des parcs éoliens en mer des appels d'offres de 2011 et 2013, ainsi que des projets pilotes et démonstrateurs d'éolien flottant et pour les autres formes d'énergies marines.

2. A ce jour toutefois, ces projets ne sont pas encore arrivés à leur terme : aucun parc pilote ou commercial n'est encore en fonctionnement dans les eaux françaises. **Le CNPMM émet donc un premier point de vigilance quant à l'éventualité de définir de nouveaux objectifs-cibles pour les énergies marines dans les eaux françaises, sur lesquels il demeure réservé à ce stade, en l'absence totale de retour d'expérience des premiers projets.**

Pour l'heure, les seuls retours dont on dispose concernent les parcs éoliens en mer à l'étranger, notamment en Mer du Nord. Or les professionnels britanniques ont fait part aux pêcheurs français de retours inquiétants concernant certains parcs éoliens en mer, où les panaches turbides générés par les mâts d'éoliennes auraient conduit, selon ces derniers, à une disparition de la ressource halieutique dans la zone et aux alentours. En outre, des questions de sécurité de la navigation se posent pour la pratique de la pêche dans les parcs, compte-tenu notamment des « faux échos » générés par les mâts dans les radars de navigation, qui ont pu être observés par un professionnel sur zone.

Ces exemples confirment la nécessité de donner la priorité à la mise en place des projets industriels et pilotes d'ores et déjà prévus, avec un accompagnement scientifique et technique permettant de vérifier leur bonne intégration environnementale et leur compatibilité effective avec les activités de pêche professionnelle.

3. La définition d'objectifs chiffrés réalistes et réalisables de développement des énergies renouvelables en mer doit relever d'une approche pragmatique. Les chiffres avancés par les différents acteurs de la filière en matière de potentiel de production des différentes formes d'énergie renouvelable en mer font état d'un gisement théorique très important, qui s'explique par l'étendue conséquente de l'espace maritime français. Toutefois, même si la tentation d'un « eldorado maritime » est forte, la réalité est celle d'un espace maritime déjà très densément exploité (pêche, dragage et immersions, câbles sous-marins, extractions de granulats, plaisance...) et sous la pression d'usages de plus en plus nombreux et concurrents, présentant en outre des enjeux écologiques majeurs. La bande côtière, zone la plus productive et sensible, concentre à elle seule une majorité d'activités et d'enjeux, sans oublier certains usages émergents (aquaculture marine, biotechnologies) mais les espaces plus au large ne sont pas pour autant exempts d'activités et d'enjeux. **En conséquence c'est via l'exercice de planification stratégique de l'espace maritime, actuellement en cours dans les différentes façades via l'élaboration des Documents stratégiques de façade (DSF), que des objectifs chiffrés pour le développement des différentes formes d'énergie renouvelable en mer peuvent être déterminés et planifiés selon des conditions de temporalité et de zonage adaptées aux enjeux propres à chaque façade maritime.** En outre, l'articulation de la PPE (document de programmation) avec les DSF (document opposable de planification) doit être clarifiée afin de ne pas aboutir à des objectifs incohérents et inapplicables.